

AVIS ADMINISTRATIF

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

Par délibération en date du 18 janvier 2022, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat sur son territoire, a défini les objectifs de cette élaboration et a fixé les modalités de la concertation avec le public. Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes ainsi que dans l'ensemble des mairies des communes membres.